



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - INTERPRÈTE KIRUNDI (H/F)

Fondée en 2002, TRIAL International est une organisation non gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice. Avec des programmes en Suisse, au Népal, en Bosnie-Herzégovine, au Burundi et en République démocratique du Congo, l'organisation offre une assistance juridique, saisit la justice, développe les capacités des acteurs locaux et plaide en faveur des droits humains.

TRIAL recherche actuellement **un-e interprète Kirundi (ou Kinyarwanda)** pour une prestation de service d'interprétation et potentiellement de traduction.

VOTRE MISSION

En tant que mandataire, vous assurerez une prestation de d'interprétation juridique sous la direction de la Coordinatrice de projet Burundi.

Cette prestation sera assurée dans les locaux de TRIAL International à Genève. Le consultant sera soumis au respect des gestes barrières et des règles spécifiques établies au sein de l'organisation vis-à-vis de la pandémie actuelle Covid-19.

DUREE DE LA MISSION

L'interprète devra être disponible pour un total estimé à 15h de travail pendant la période allant du 15 octobre au 15 novembre 2020.

TERMES DE REFERENCES

Dans le cadre d'un projet de lutte contre l'impunité au Burundi, TRIAL International sollicite les services d'un interprète Kirundi-Français pour assurer l'interprétation (consécutive) d'une série d'entretiens qui seront menés par téléphone et/ou par d'autres moyens analogues.

VOTRE PROFIL

- **Master ou qualification équivalente en traduction, interprétation ;**
P.O. Box 5116, 1211 Geneva 11 - Switzerland | +41 22 321 61 10 | www.trialinternational.org
- Expérience d'au moins 5 ans dans une fonction similaire;
- Excellentes compétences orales en français et en kirundi, très bonne connaissance du vocabulaire juridique;
- Aptitude à travailler de manière fiable et discrète, disponibilité et respect des délais ;
- De précédentes collaborations avec des ONG et/ou organisations internationales de préférence dans les droits humains constituent un atout ;

L'interprète doit être en possession d'une autorisation de travail valable en Suisse et si possible avoir un statut d'indépendant reconnu.

CANDIDATURES

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature. Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre dossier (lettre de manifestation d'intérêt, offre chiffrée, CV, diplômes, certificats et références) à secretariat@trialinternational.org **d'ici au 4 octobre minuit (CET), date limite de soumission.**